



République Française

# Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51  
[www.ville-sausset-les-pins.fr](http://www.ville-sausset-les-pins.fr)

Publie le 05/01/2026

## ARRETE DU MAIRE N°2025-441

Pôle : Sécurité

### Autorisation de réserver deux places de stationnement situées entre le n°6 et 8 Avenue Siméon Gouin- le 05 janvier 2026

Nomenclature ACTES : 6.1

Le maire de la Commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code général des collectivité territoriales et notamment ses articles L 2212.1 à 2212-2,

VU les articles 325-1 à 325-3 et R 325-1 à R 325-52 du Code de la route,

VU l'article 417-10 du Code de la route,

VU la demande formulée par Monsieur et Madame CERVETTI, sis 9 Avenue Siméon Gouin 13960 Sausset-les-Pins.

CONSIDERANT la nécessité de réserver deux places de stationnement situées entre le n° 6 et 8 Avenue Siméon Gouin 13960 Sausset les Pins afin de permettre la neutralisation de celles-ci, pour effectuer la livraison de fuel chez Mme et M. CERVETTI.

### ARRETE

ARTICLE 1 : Le 5 janvier 2026 de 08h00 à 17h00 le stationnement sera interdit et considéré comme gênant sur les deux places de parking situées entre le n° 6 et 8 Avenue Siméon Gouin afin que la société Dyneff puisse effectuer la livraison de fuel chez Mme et M. CERVETTI.

ARTICLE 2 : Des barrières et des panneaux amovibles de stationnement interdit seront mis en place par les services techniques de la commune de Sausset-les-Pins et le présent arrêté sera affiché.

ARTICLE 3 : Une mise en fourrière conformément aux règles du Code de la route sera prescrite à tous les véhicules en stationnement gênant sur les lieux énoncés.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Directeur de la Police Municipale, Monsieur le Directeur du Pôle Technique, ainsi que leurs subordonnés sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera tenu à la disposition de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'ISTRES et publié au recueil des actes administratifs de la ville de Sausset-les-Pins.

Fait à Sausset-les-Pins, le 23 décembre 2025



Le Maire,  
Maxime MARCHAND